

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° II-2969

présenté par

Mme Stambach-Terreoir, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

| |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|-------------|-------------|
| Infrastructures et services de transports | 0 | 0 |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture | 0 | 0 |
| Paysages, eau et biodiversité | 200 000 000 | 0 |
| Expertise, information géographique et météorologie | 0 | 0 |
| Prévention des risques | 0 | 0 |
| Énergie, climat et après-mines | 0 | 0 |
| Service public de l'énergie | 0 | 200 000 000 |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0 | 0 |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires | 0 | 0 |
| Sûreté nucléaire et radioprotection | 0 | 0 |
| Ecologie – mise en extinction du plan de relance | 0 | 0 |
| TOTAUX | 200 000 000 | 200 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, les député-es du groupe La France Insoumise exigent un renforcement massif des crédits consacrés à la restauration des espaces naturels dans le cadre du PLF 2026, à la hauteur des urgences écologiques et sociales qui s'imposent.

La nature est au bord du gouffre : en France, 86 % des citoyen-nes savent que leur avenir dépend de la biodiversité, pourtant celle-ci s'effondre à un rythme dramatique, avec 31 % des oiseaux communs disparus en 34 ans, et seulement 20 % des habitats dans un état favorable. Ce déclin, dû principalement à l'agriculture intensive, à la pollution, à l'urbanisation et au changement climatique, met en péril notre sécurité alimentaire, sanitaire, économique et sociale. La dégradation des écosystèmes affaiblit nos territoires, réduit leur résilience et appauvrit la vie.

Face à ce constat alarmant, les politiques publiques échouent, manquant de moyens, de cohérence, de portage politique réel et d'intégration des enjeux écologiques dans tous les secteurs. Pourtant, selon France Nature Environnement, 95 % des Français-es réclament aujourd'hui une mobilisation forte pour protéger et restaurer la biodiversité.

La restauration écologique est une réponse stratégique incontournable : elle revitalise les sols, restaure les cours d'eau, recrée des corridors écologiques et stocke du carbone. Elle est la clé pour enrayer l'effondrement de la biodiversité et construire la résilience des sociétés humaines face aux crises environnementales. Elle doit être la priorité et non un objectif secondaire : sans préservation du vivant, aucune économie viable et juste socialement n'est possible.

Malheureusement, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une baisse inacceptable des crédits dédiés à la gestion des milieux et à la biodiversité : les autorisations d'engagement reculent de 7,6 %, passant de 388,6 à 359 millions d'euros, tandis que les crédits de paiement baissent de 4,1 %, passant de 390,8 à 374,8 millions. Ces coupes budgétaires affaiblissent la capacité d'intervention des opérateurs publics et des acteurs de terrain, alors que l'urgence exige un déploiement massif et immédiat des moyens.

Les député·es LFI rappellent que cette situation est incompatible avec les engagements internationaux de la France.

Face à l'urgence écologique, les député·es LFI proposent de transférer 200 millions d'euros en AE et CP depuis l'action 18 « Soutien hydrogène » du programme 345 « Service public de l'énergie » vers l'action 07 « Gestion des milieux et biodiversité » du programme 113. Les député.e.s LFI appellent le Gouvernement à lever le gage.

La nature ne peut plus attendre : il faut un sursaut historique, ici et maintenant.